



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 130961

Texte de la question

M. Jean-Pierre Grand attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique sur l'article 23 de la loi n° 2000-597 du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives modifié par l'article 14 de loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un décret en Conseil d'État doit prévoir les modalités d'application du recours administratif préalable obligatoire pour les agents publics. Or, à ce jour, ce décret n'a toujours pas été publié. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre pour accélérer la publication de ce texte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130961

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Fonction publique

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2379

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)